

L'urbanisme illustré - Volet 1

Approche pratique de l'urbanisme
au travers de cas concrets



Se former en droit de l'urbanisme à partir de cas concrets au fil des réformes et des dernières jurisprudences.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Apprécier la validité et le caractère définitif des autorisations d'urbanisme
- Sécuriser les ventes des constructions irrégulières (ou non) par une information adaptée
- Apprécier les contraintes d'urbanisme à l'occasion de la modification des immeubles bâtis et du changement de destination



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Série de cas pratiques dans tous les thèmes, variant en fonction des demandes et de l'actualité
- Les sujets seront abordés au travers d'exemples concrets et de questions posées par les notaires, dans le cadre d'échanges interactifs



FORMATRICES

Claire-Lise COUPINOT et Christine WIELS
Juristes consultantes et Animatrices de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Notions en droit de
l'urbanisme



PLUS-VALUE

Appréhender de
manière concrète les
difficultés récurrentes
rencontrées par
les notaires dans
les différents thèmes
abordés, ébaucher
des solutions
pratiques à l'effet
de garantir et
sécuriser vos actes



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

AUTORISATIONS D'URBANISME ET SECURITE JURIDIQUE

- Cadre juridique des opérations
- Caractère définitif des autorisations de construire

1h30

- Durée de validité des autorisations
- Transfert des autorisations de construire
- Mise en œuvre des autorisations de construire

2

CONSTRUCTIONS IRRÉGULIÈRES

- Vente de la construction irrégulière : Prescriptions des actions, droit de reconstruire et évolution de la construction

2h30

3

CHANGEMENT DE DESTINATION ET MODIFICATION DE L'IMMEUBLE EXISTANT

- Vente de la maison de l'agriculteur
- Changement de destination : de la résidence de tourisme à l'habitation

1h30